

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES**

# DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 DECEMBRE 2023

Nombre de membres

Nombre de membres

Nombre de délégués :

du Conseil

qui se trouvent

présents :représentés :

**TOTAL** 

40

Communautaire:

en fonction:

<u>6</u> **46** 

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 21 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

48

#### Membres présents :

Pour la commune d'ALTORF:	Pour la commune d'ERGERSHEIM :	Pour la ville de <b>MUTZIG</b> :
•	Mme Marianne WEHR, Maire	M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
2	M. Denis TOURNEMAINE , Adjoint	Mme Caroline PFISTER, Adjointe
Pour la commune d'AVOLSHEIM :	Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :	M. Marc DECKERT, Adjoint
M. Pascal GEHIN, Maire	M. Eric FRANCHET, Maire	
-	Mme Solène HOEHN, Adjointe	<u>-</u>
Pour la commune de DACHSTEIN :	Pour la commune de GRESSWILLER :	M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
M. Laetitia MARTZ, Maire	M. Pierre THIELEN, Maire	
M. Fabien SCHMITT, Adjoint	Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	
Pour la commune de DINSHEIM/BR. :	Pour la commune d'HEILIGENBERG :	Pour la commune de NIEDERHASLACH:
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire	M. Guy ERNST, Maire	Mme Marielle HELLBOURG, Maire
M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.		M. Laurent FARON, Adjoint
Pour la commune de <b>DORLISHEIM</b> :	Pour la ville de <b>MOLSHEIM</b> :	Pour la commune d'OBERHASLACH :
M. Gilbert ROTH, Maire	M. Laurent FURST, Maire	M. Jean BIEHLER, Maire
Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe	Mme Chantal JEANPERT, Adjointe	Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe
M. David PAULY, Cons. Mun.	M. Philippe HEITZ, Adjoint	
Pour la commune de <b>DUPPIGHEIM</b> :	Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe	Pour la commune de <b>SOULTZ-BAINS</b> :
M. Julien HAEGY, Maire	M. Gilbert STECK, Adjoint	M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
ā	M. Martial HELLER, Adjoint	M. Nicolas WEBER, Adjoint
Pour la commune de <b>DUTTLENHEIM</b> :	5 <u>=</u> 8	Pour la commune de STILL:
M. Alexandre DENISTY, Maire	Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun.	M. Alexandre GONCALVES, Maire
Mme Sylvia FENGER HOFFMANN,	M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.	
Adjointe	·*:	Pour la commune de <b>WOLXHEIM</b> :
M. Philippe BUCHMANN, Cons.		M. Adrien KIFFEL, Maire
Mun.		IVI. AUTIEN KIFFEL, IVIAITE

#### Membres représentés :

M.	Bruno EYDER	ayant donné procuration à M. Laurent FURST
Mme	Laurence HOMMEL	ayant donné procuration à Mme Nathalie DISCHLER
Mme	Christelle WAGNER-TONNER	ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
Mme	Armelle MORGENTHALER	ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE,
M.	Patrick SCHULTHEISS	ayant donné procuration à Mme Caroline PFISTER,
Mme	Chantal SITTLER	ayant donné procuration à M. Alexandre GONCALVES

### Membre titulaire représenté par son suppléant :

### Membre excusé :

# Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

- M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
- M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

<u>OBJET</u>: ASSAINISSEMENT - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'ERNOLSHEIM-BRUCHE: CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES EAUX ET L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE (S.D.E.A.)

N° 23-127

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU sa délibération N° 21-64 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 décidant d'engager la procédure tendant à la réalisation de trois schémas directeurs d'assainissement des trois systèmes d'assainissement existants dans la Communauté de Communes, sur les exercices 2021 et 2022;

VU sa délibération N° 21-65 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 entérinant la convention de mise à disposition de services du S.D.E.A. pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement du secteur de MOLSHEIM;

DANS LE CADRE de la réalisation du schéma directeur du système d'assainissement d'ERNOLSHEIM-BRUCHE, il est proposé de confier les études de modélisation hydraulique et l'élaboration de propositions d'aménagements au S.D.E.A. ALSACE-MOSELLE;

**CONSIDERANT** que le S.D.E.A. ALSACE-MOSELLE est susceptible de réaliser cette opération pour un montant prévisionnel de 63.399,60 € H.T.;

VU ainsi, le projet de convention de mise à disposition de service du S.D.E.A. en matière d'assainissement en ce sens, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire lors de l'invitation à la séance ordinaire du 21 décembre 2023 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Eau et Assainissement, en sa séance du 2 novembre 2023 ;

ENTENDU les explications apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré;

## à l'unanimité entérine

la convention de mise à disposition de service du S.D.E.A. ALSACE-MOSELLE en matière d'assainissement, pour la réalisation d'un schéma directeur du système d'assainissement d'ERNOLSHEIM-BRUCHE, dans les forme et rédaction proposées,

#### et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,

Caroline PFISTER

Laurent FURST

Président.

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le 🚼

29 décembre 2023

- publication sur le site internet le

29 décembre 2023

### Acte à classer

DE-23-127

3

En préparation

En attente retour Préfecture

> AR reçu <

Classé

Certifié MOSELLE

Conforme

4

Identifiant FAST:

ASCL\_2\_2023-12-29T08-01-35.00 ( MI250056067 )

Identifiant unique de l'acte :

067-246701064-20231221-DE-23-127-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte :

ASSAINISSEMENT - SCHEMA DIRECTEUR D'ASSA

- SYSTEME D'ASSAINISSEMENT D'ERNOLSHEIM-

AVEC LE SYNDICAT DES EAUX ET L'ASSAINISSEN

(S.D.E.A.)

Date de décision :

21/12/2023

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'oeuvre

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte :

23-127 ASST SCHEMA DIRECTEUR

CONVENTION AVEC SDEA .PDF

Multicanal: Non

Classer

Annuler

Préparé

**Transmis** 

Date 29/12/23 à 08:01 Date 29/12/23 à 08:01

Date 29/12/23 à 08:12 Accusé de réception

Par **SEGUIN Muriel** Par SEGUIN Muriel